

[Ajouter à mes favoris](#)



Opération d'aménagement du Halage : un aménagement intégrant le développement durable

Le Halage : un site d'aménagement prioritaire

Le site

Le futur périmètre de la ZAC **Le Halage** correspondra à tout ou partie du périmètre de réflexion. Couvrant près de **19 hectares** au coeur du secteur de reconversion de Seine Sud, il sera affiné dans les mois à venir et sera fonction de l'état du sol et du sous-sol des terrains et des négociations foncières à engager avec les propriétaires. Le foncier appartient à deux propriétaires. Anciens sites industriels, les emprises foncières sont aujourd'hui vierges de toute construction.

Des atouts essentiels

Le site dispose de nombreux atouts :

- une position géographique stratégique (proximité de la RD18E ; accès direct à la Seine...),
- un développement dans le prolongement d'un parc activités existant où sont implantées des PME-PMI et des industries,
- une reconversion de friches industrielles permettant de limiter la consommation de nouveaux espaces fonciers,
- un environnement de qualité.

Des enjeux environnementaux pris en compte

- la présence d'espèces animales protégées,
- la proximité d'un site Natura 2000,
- le classement en zone faiblement inondable d'une partie du site (PPRI),
- la présence de boisements au bord du fleuve.

L'ensemble de ces enjeux sera pris en compte dans le cadre du projet. Des mesures compensatoires sont d'ailleurs envisagées.

Aménagement et développement durable

Une future zone d'activités économiques, respectueuse de son environnement

Des grands principes d'aménagement

- accueil d'entreprises diversifiées : industries et PME/PMI,
- aménagements de qualité soucieux du développement durable,
- préservation et mise en valeur des espaces naturels protégés aux franges du secteur d'étude,
- desserte interne "simple", en cohérence avec le parc d'activités existant (aménagement de voiries internes à la zone, adaptées aux trafics et sécurisées aux différents échangeurs),
- espaces publics intégrant les différents modes de déplacement,
- espace susceptible d'être connecté au fleuve,
- phasage opérationnel en différentes tranches, au rythme de la commercialisation.

De fortes exigences de développement durable

La volonté de la Métropole est de faire de ce projet d'accueil d'activités économiques un projet exemplaire en matière d'environnement.

La requalification de ces friches permettra :

- leur traitement du point de vue de la pollution et du paysage,
- la mise en valeur du patrimoine écologique,
- la non-consommation de terres agricoles.

Enfin, la Métropole a souhaité s'engager dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme®. Il s'agit d'une méthode proposée par l'ADEME dont l'objectif est d'être un outil d'aide à la décision pour favoriser encore plus la prise en compte des aspects environnementaux dans le projet. Pour cela certaines thématiques environnementales seront étudiées plus en profondeur (gestion de l'eau, approche paysagère, traitement de la biodiversité,...) avec les partenaires en charge de ces dossiers.

Le calendrier prévisionnel

- Lancement des études pré opérationnelles en mai 2013
- Ouverture de la concertation publique : délibération du conseil communautaire du 24 juin 2013
- Création de la ZAC mi 2014
- Réalisation de la ZAC début 2015
- Début des travaux, lié à la maîtrise foncière

[Seine Sud](#)

-

Liens transversaux de livre pour ZAC du Halage

- [↵ Seine-Sud : 300 ha de foncier mutable](#)
- [Haut](#)
- [ZAC de la Sablonnière ↘](#)